



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 octobre 2020

Objet de la délibération

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Le vingt neuf octobre deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Yves GUYOT, Nadia SOUFFOY, Claudine CORPART, Thierry FALQUERHO, Valérie MAHÉ, Julian PONDAVEN, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Frédéric TOUSSAINT, Philippe PERRONNO, Martine JOURDAIN, Jean-François LE CORFF, Tiphaine SIRET, Anne-Laure LE DOUSSAL, Yves DOUAY, Joël TRÉCANT, Lisenn LE CLOIREC, Fabrice LEBRETON, Aurélia HENRIO, Pierre-Yves LE BOUDEDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Michèle LE BAIL, Christian LE BOULAIRE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Marie-Françoise CÉREZ à Valérie MAHÉ, Peggy CACLIN à Yves GUYOT, Roselyne MALARDÉ à Jean-François LE CORFF, Jacques KERZERHO à Joël TRÉCANT, Gwendal HENRY à Julian PONDAVEN, Catherine JULÉ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame DOLLÉ Michèle** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Ressources Humaines

N° 2020.10.020

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Il appartient au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le principe de la carrière, fondement de la fonction publique française, garantit au fonctionnaire de voir progresser, du fait de son ancienneté, sa rémunération indiciaire et lui offre par ailleurs des possibilités d'accéder à des grades et cadres d'emplois de niveau supérieur.

L'avancement de grade est prononcé au choix de l'autorité territoriale.

Suite à l'examen des situations d'agents qui remplissent les conditions statutaires et répondent aux règles internes au titre de l'année 2020, pour pouvoir nommer les agents concernés sur leur nouveau grade, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire de décembre 2020, il convient de modifier le tableau des emplois permanents comme suit :

Filière	Suppression			Création		
	Grade	Nb.	Temps de travail	Grade	Nb.	Temps de travail
Administrative						
	Adjoint administratif	2	TC	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl	2	TC
	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} cl	9	TC	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} cl	9	TC
	Attaché	2	TC	Attaché principal	2	TC
Animation						
	Adjoint d'animation pal 2 ^{ème} cl	4	TC	Adjoint d'animation pal 1 ^{ère} cl	4	TC
Culturelle						
	Adjoint patrimoine pal 2 ^{ème} cl	1	TC	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} cl	1	TC
	Assistant de conservation	1	TC	Assistant de conservation pal 2 ^{ème} cl	1	TC
	Assistant de conservation pal 2 ^{ème} cl	1	TC	Assistant de conservation pal 1 ^{ère} cl	1	TC
	Assistant d'enseignement artistique pal 2 ^{ème} cl	1	TNC 10/35 ^{ème}	Assistant d'enseignement artistique pal 1 ^{ère} cl	1	TNC 10/35 ^{ème}
Sociale						
	ATSEM pal 2 ^{ème} cl	4	TC	ATSEM pal 1 ^{ère} cl	4	TC

Police municipale						
	Chef de police municipale	1	TC	Échelon spécial	1	TC
Sportive						
	Éducateur des APS de 2 ^{ème} cl	1	TC	Éducateur des APS de 1 ^{ère} cl	1	TC
Technique						
	Adjoint technique	3	TC	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	3	TC
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} cl	9	TC	Adjoint technique principal 1 ^{ère} cl	9	TC
	Technicien pal 2 ^{ème} cl	1	TC	Technicien pal 1 ^{ère} cl	1	TC

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2019-928 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal du 5 octobre 2020,

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 12 octobre 2020,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 20 octobre 2020,

Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- ➔ **ADOpte** la modification du tableau des emplois permanents telle que décrite ci-dessus et reprise dans le tableau joint,
- ➔ **DIT QUE** les nominations sur les grandes créés au tableau des emplois permanents modifié interviendront à compter du 1^{er} novembre 2020, sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire de décembre 2020,
- ➔ **DIT QUE** la dépense est inscrite au Budget, au chapitre 012.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU